



Mairie de MONTRET

80 Route de Saint-Vincent - 71440 MONTRET
03 85 76 50 60 - mairie.montret@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUIN 2021

Étaient présents : BERRIER Bruno, BESSON Stéphane, CHASSOT Samuel, CHATELET Stéphane, GAUTHIER Sophie, LACONDEMINÉ Aurélien, LONJARRET Maxime, PALANCHON Nadine, PALOMARES Yann, PETIOT Dominique, SCHEFFER Sabine

Excusés : BIZOUARD Aurélie, COULON Aurore, DIOT Nadine, ZANOTTI Alain

Secrétaire de séance : LACONDEMINÉ Aurélien

1. Partenariat La Poste

Le Bureau de Poste de Montret ayant réduit considérablement ses horaires d'ouverture (malgré les contestations de la commune) et menaçant de les réduire d'avantages, le Maire présente le compte-rendu de l'entretien avec M. Nicolas GUILLOIS, Chef de Projet Attractivité et Transformation du Groupe La Poste, présentant les options s'offrant à la commune pour maintenir un service postal :

- La première option : il s'agit de conserver le Bureau de Poste actuel, qui connaîtra alors de nouvelles réductions d'horaires d'ouverture (12h d'ouverture par semaine seulement) ;
- La seconde option : la Poste Agence, consiste à transférer les services postaux au secrétariat de la Mairie de Montret ;
- La troisième option : la Poste Relais, consiste à transférer ce service chez un commerçant.

Monsieur le Maire accompagné d'un membre du conseil municipal se sont réunis avec M. GUILLOIS et Mme CHOMETTON Lydie, gérante du Bureau de Tabac de Montret, autour de la troisième option. Afin d'assurer ce service, la commune propose d'agrandir la surface du local du Bureau de Tabac en intégrant le local associatif situé juste derrière.

Cet agrandissement permettrait, en outre, de mettre ce commerce en accessibilité, en bénéficiant de la rampe d'accès déjà existante qui mène à ce local associatif. Également, cela épargnerait à la collectivité de devoir mettre le Bureau de Poste actuel en accessibilité (aucune solution n'ayant été trouvée à ce jour).

Le choix de cette option implique toutefois la perte des services suivants :

- Chronopost
- Vente de recharges de téléphonie mobile
- Retrait sur CCP ou livret d'épargne : 150 € seulement par 7 jours et par compte en espèces (réservé aux clients résidant sur la commune)
- Versement ou virement CCP/Livret
- Emission et paiement de mandats ordinaires

Le Groupe La Poste peut subventionner en partie la commune (propriétaire des locaux du Bureau de Tabac) pour les travaux d'aménagement nécessaires à l'installation de ce nouveau service et l'agrandissement du commerce.

La commune souhaiterait l'ouverture de cette nouvelle Agence Postale en janvier 2022 au sein du Bureau de Tabac.

2. Devenir de la maison Gonthier

Le Conseil Municipal a effectué avant la séance une visite de la maison Gonthier (située 1 Rue des Cerisiers à Montret) dont le legs est en cours d'exécution par le notaire au profit de la commune. Il s'agit d'une maison des années 70-80, avec étage sur sous-sol, environ 74 m² habitable, dont l'ensemble semble être en bon état. Cette maison est installée sur un terrain d'environ 1 000 m² avec de nombreuses haies qui nécessitent beaucoup d'entretien.

L'estimation de ce bien serait d'environ 100 000 €.

Le Conseil Municipal devra se prononcer lors des prochaines séances sur le devenir de ce bien immobilier.

3. Tarif location stade du Bordiau

Présentation de la demande de Monsieur FERRERE Cyril pour louer durant l'été le stade de Montret au Bordiau. Le Maire propose de fixer par délibération une tarification pour la location du terrain hors Club House du Stade du Bordiau. Il est décidé à l'unanimité de fixer le tarif de location pour le montant de 120 € pour le weekend, avec charge d'électricité calculée à la consommation. Une caution de 500 € sera demandée lors de la signature du contrat de location.

4. Délibération transfert compétence cantine scolaire association Restaurants Scolaires

Le Maire présente le dispositif « Cantine à 1 € », une aide de l'Etat à la mise en place d'une tarification sociale des cantines scolaires.

Il sera dans un premier temps demandé à Monsieur Guillaume BADET, Président de l'association des Restaurants Scolaires du RPI Montret/Savigny, de se prononcer sur l'engagement de l'association à appliquer des tarifs de restauration scolaire sur au moins 3 tranches, calculées selon les revenus des familles ou idéalement sur le quotient familial, dont au moins une tranche est inférieure ou égale à 1 € et une supérieure à 1 €.

La compétence cantine scolaire relevant de cette association, il est demandé à la commune de délibérer pour préciser ce fait afin de bénéficier des aides de l'Etat (ce que l'association ne peut pas solliciter elle-même), qui seront ensuite reversées à cette association afin que cette dernière puisse pratiquer ces tarifs réduits pour les familles à revenus modestes.

5. Syndicat Mixte – convention instruction demandes d'urbanisme

Le Maire propose de renouveler l'adhésion au Syndicat Mixte pour l'instruction du droit des sols. Le Conseil Municipal l'autorise à signer la nouvelle convention avec le Syndicat Mixte du Pays de la Bresse Bourguignonne.

Coût du service et répartition financière :

Chaque type d'acte d'urbanisme est pondéré par application des coefficients suivants :

- 1 permis de construire vaut 1
- 1 certificat d'urbanisme opérationnel vaut 0,4
- 1 déclaration préalable vaut 0,7
- 1 permis d'aménager vaut 1,2

- 1 permis de démolir vaut 0,8
- 1 demande d'autorisation de travaux de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public (ERP) vaut 0,8

Pour 2021, le coût prévisionnel de ce service est de 2 054,22 €

6. Projet micro-crèche – demande de prêt de matériel

Projet annulé, le bâtiment prévu pour l'accueil de ce service ne permettant pas l'accessibilité.

7. Vente chêne LBSA

Le Maire présente la demande de la société LBSA de Viriat (Ain) et propose au Conseil Municipal de procéder à la vente d'un chêne sur pied d'un volume présumé de 3 m³ en excédent de voirie situé Rue des Cadoles des Bois, appartenant à la commune. Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, de fixer le tarif de vente de ce chêne à la société LBSA de Viriat (Ain) au montant de 865,65 €.

Monsieur le maire propose que l'argent généré par cette vente, soit très largement réinvestit dans des nouvelles plantations d'arbres sur la commune.

8. Projet éolien

Plusieurs prestataires ont présenté leur projet d'installation d'éoliennes sur la commune. Le Maire souhaite connaître l'avis des conseillers municipaux. Les avis sont mitigés :

- Permet de limiter le nucléaire ;
- Les rentrées fiscales sont versées à l'intercommunalité et non à la commune (qui reverse ensuite 50 % aux communes) ;
- Les éoliennes installées seront très hautes (d'après Mme GAUTHIER, il y a suffisamment d'éoliennes basses sur le territoire, les prestataires aujourd'hui ne cherchent à installer que de grandes éoliennes) ;
- Impact environnemental important pour l'accès au chantier : destruction de forêts, de la faune et de la flore ;
- Risque de division du village sur le sujet ;
- Ondes, vibrations, nuisances sonores.

La majorité du conseil Municipal accepte toutefois de rencontrer un des prestataires pour une présentation plus précise du projet.

9. Subvention association "Culture sans Frontières"

Le Maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention de l'Association Culture sans Frontières de Châteaurenaud et rappelle leur engagement sur les marchés de producteurs locaux festifs de Montret, en expliquant également que cette dernière prend cette année en charge la communication. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser pour l'année 2021, une subvention d'un montant de 50 € à cette association.

10. Questions diverses

a. Ouverture des plis marché Maître d'œuvre projet aménagement des abords de la RD 978

Il est rappelé qu'un marché de maîtrise d'œuvre dans le cadre de l'opération d'Aménagement des abords de la RD 978 a été lancé par la collectivité sous la forme d'une procédure adaptée. Cette consultation a été lancée le 26 avril 2021 pour une remise des offres fixée au 31 mai 2021 à 12h. Les membres de la commission d'appel d'offre se sont réunis ce vendredi 4 juin 2021 afin de procéder au choix de la meilleure offre au regard des critères de sélection. Après présentation du rapport d'analyse des offres, le Maire propose de retenir le prestataire suivant : Société 2AGE-Conseils de Lux (71100) pour une offre présentée à 26 400,00 € HT (avec 5 % de taux de tolérance), sous réserve de la transmission des pièces complémentaires. Accepté à l'unanimité.

b. Logement au-dessus de l'école – tarif préférentiel étudiants/jeunes travailleurs

Le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer un tarif préférentiel de la même manière qu'aux praticiens de santé du territoire aux étudiants et jeunes travailleurs, à savoir 13 € par nuit et par chambre au lieu de 25 €. Adopté à l'unanimité.

c. Comptabilité – adoption nouvelle nomenclature M57

Le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter, à compter du 1^{er} janvier 2022, le référentiel M57 pour le budget principal, s'agissant de la nouvelle nomenclature de comptabilité qui sera obligatoire pour toutes les collectivités à partir de 2024. Adopté à l'unanimité.

d. Commission actions sociales – bénévoles

Liste des personnes bénévoles souhaitant intégrer la commission actions sociales :

- Marie-Claude JAILLET (à confirmer)
- Séverine BERRIER

e. Chats errants

Dominique PETIOT expose que la commune connaît à nouveau dans plusieurs quartiers de Montret (Vergers, La Croix, Bourg vers le garagiste, etc.) une prolifération exponentielle de chats errants. Le Maire propose de reprendre contact avec une association de protection des animaux pour mettre en place une nouvelle campagne de stérilisation de chats errants.

f. Déchèterie

Pour information, le Maire a contesté à plusieurs reprises auprès du Président du SIVOM du Louhannais les réductions et modifications des horaires d'ouverture de la déchèterie de Saint-André-en-Bresse.